



Grant Thornton

L'instinct de la croissance™

Option Finance

08/07/2019



Entreprise & expertise

Comptabilité



Par Tristan Mourre,
directeur «offre RSE»,
Grant Thornton

Extra-financier: des nouvelles pratiques qui visent l'engagement

La déclaration de performance extra-financière («DPEF») a remplacé l'ancien dispositif Grenelle II. Alors que ce dernier était fondé sur les principes d'exhaustivité et du «comply or explain», la DPEF intègre désormais deux nouveaux éléments comme socle d'analyse: le modèle d'affaires et la cartographie des risques. Par ailleurs, les données brutes doivent être remplacées, dans la mesure du possible, par des indicateurs de performance rapportés à une unité de production ou d'activités et suivis dans le temps.

Le contexte réglementaire laisse aux entreprises une importante marge de manœuvre pour réaliser une DPEF conforme.

Partant de ce constat, nous nous sommes interrogés sur les grandes tendances et les éléments différenciants qui pouvaient se dégager de cette diversité. Ainsi, nous avons dressé un premier bilan des pratiques des sociétés du SBF 120. Celui-ci annonce des pratiques hétérogènes mais des constats similaires. La nouvelle approche a permis aux entreprises, quel que soit leur niveau de maturité, de faire de ce nouvel exercice de recherche de pertinence et de concision un outil qui permet d'animer leur démarche, de nourrir leur stratégie et de renforcer leur communication.

La proportionnalité de la réponse face au niveau de risques identifiés est au cœur de cette nouvelle approche

Beaucoup d'entreprises ont fait le choix de constituer un organe dédié, ad hoc, et des groupes de travail, ceux-ci constitués à minima des fonctions juridique, finance, RSE/Environnement, RH et communication. Ce travail a donc eu comme première vertu de «mettre autour de la table» des fonctions/métiers qui ont peu l'habitude de travailler ensemble à un projet commun stratégique de détermination des risques et opportunités et de définition de politiques transverses engageantes. La présence d'un membre du comité de direction ou exécutif dans cette instance a renforcé également le niveau de considération de ces sujets. La seconde vertu a été d'encourager une approche intégrée traitant sur le même plan et au même niveau d'importance les enjeux financiers et extra-financiers.

Ce nouvel exercice a par ailleurs été l'occasion pour certaines entreprises de mettre à jour leur matrice de matérialité par le biais notamment d'une consultation d'un panel de parties prenantes internes et externes. Ce procédé leur a permis de

confronter les résultats de la cartographie des risques et de mesurer les conséquences sociales et environnementales que l'entreprise fait peser sur la société civile et toutes ses parties liées pour ainsi répondre aux exigences de la loi et aller au-delà de ce que propose une cartographie des risques «classiques», à savoir de traiter uniquement des risques ayant des conséquences négatives sur leur activité. La proportionnalité de la réponse face au niveau des risques identifiés est au cœur de cette nouvelle approche. La mesure de la profondeur des réponses et des résultats obtenus est donc clé. La DPEF a ainsi permis d'évaluer les politiques en place et de redéfinir de véritables indicateurs de pilotage associés à des objectifs chiffrés. En un mot, de revoir, pour certaines entreprises, toute la stratégie de développement durable.

La communication de la DPEF sur le site Internet a également été rendue obligatoire. Il s'agit d'une contrainte indolore pour les entreprises cotées, en revanche plus déterminante pour les entreprises de plus petite taille. Certaines entreprises ont su faire de cette contrainte une opportunité, comme vecteur d'engagement interne et de sensibilisation des organes de décisions les plus élevés. Le but n'est pas de multiplier les supports de communication mais de faire de cette DPEF un document unique de réponse à l'ensemble des attentes des parties prenantes.

La DPEF a donc contribué à l'harmonisation des pratiques mais ce n'est pas encore suffisant. «L'information extra-financière souffre d'un déficit de cohérence, de qualité et de légitimité», constate Patrick de Cambourg dans son rapport rendu au ministre de l'Economie et des Finances. Il y préconise de structurer le reporting extra-financier en mettant en place un référentiel commun au niveau européen pour que ces données soient comparables. Cette prochaine étape constituera un virage décisif pour garantir la pertinence et la fiabilité de l'information extra-financière. ■